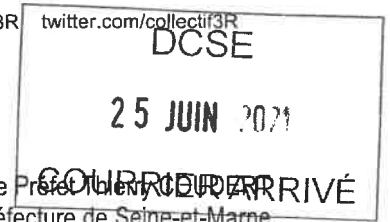




## Collectif 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler)

Associations Agir à Villejuif, Les Amis de la Terre, Attac-Ivry-Charenton, CLCV-Ivry, Passerelles, avec le soutien de Zero waste France

collectif3R@gmail.com www.collectif3R.org facebook.com/collectif3R twitter.com/collectif3R  
c/o Anne Connan 100 rue Molière-AT 09 94200 Ivry sur Seine



Monsieur le Préfet de l'Ivry  
Préfecture de Seine-et-Marne  
12 Rue des Saints-Pères  
77000 Melun

Ivry-sur-Seine, le 3 juin 2021

### COURRIER RECOMMANDÉ AVEC ACCUSE DE RECEPTION

**Objet : dépassement des seuils réglementaires d'un échantillon de mâchefer prétraité à Claye-Souilly**

Monsieur le Préfet,

Notre association œuvre depuis plus de 10 ans à promouvoir les modes de prévention et de gestion des déchets les plus vertueux pour l'environnement et suit de près les installations de traitement de déchets par incinération, mise en décharge et méthanisation existantes ou en projet.

Dans ce cadre, nous avons été interviewés par le journaliste Hugo Clément de l'émission « Sur le front » pour un reportage spécial « La face cachée du recyclage » qui a été diffusé sur France 5 le 25 avril 2021 et qui est toujours disponible sur le site Internet de la chaîne de télévision publique.

Ce reportage montre des images de l'incinérateur d'Ivry-sur-Seine mais aussi de la plateforme de maturation des mâchefers (résidus solides de l'incinération) de Claye-Souilly gérée par Veolia, ainsi que d'un chantier routier en Seine-et-Marne où ces mâchefers sont utilisés comme remblai.

L'équipe de tournage a prélevé un échantillon de mâchefer et l'a fait analyser en laboratoire. Comme vous pouvez le voir dans l'émission, **les concentrations en dioxines dépassent de 5 fois le seuil réglementaire : elles s'élèvent à 56,505 ng TEQ/ kg de matière sèche** alors que le seuil réglementaire en vigueur, fixé dans l'arrêté du 18 novembre 2011 relatif au recyclage en technique routière des mâchefers d'incinération de déchets non dangereux, est à 10 ng TEQ (OMS, 2005) / kg de matière sèche.

Selon le bilan 2019 de l'exploitant Veolia et les compte-rendus de réunions de la Commission de suivi de site de Claye-Souilly que nous nous sommes procurés, la plateforme de maturation des mâchefers de Claye-Souilly que l'on voit dans le reportage a réceptionné en 2019 un total de 139 246 tonnes de mâchefers dont 80 036 tonnes en provenance des incinérateurs du Sycotom (Ivry-sur-Seine et Issy-les-Moulineaux).

La découverte des images d'une plateforme de maturation de mâchefers, que nous n'avions jamais vues auparavant, a été pour nous un choc : ces matières, véritables concentrées de polluants, sont simplement entposées à ciel ouvert. Nous ne comprenons pas pourquoi les incinérateurs sont, conformément à la réglementation européenne, dotés de filtres performants pour que nous n'ayons pas à respirer ces poussières toxiques, si c'est pour qu'*in fine* les mâchefers finissent leur vie à l'air libre, se dispersant aux quatre vents.

D'ailleurs, le compte rendu de la commission de suivi de site de l'installation gérée par Veolia à Claye-Souilly, en Seine et Marne du 18 décembre 2018 relate que M. Edouard Proffit, conseiller municipal de Charny, s'est

plaint "de la présence de poussières et d'odeurs générées par les mâchefers (...) et souhaite connaître les risques éventuels". L'exploitant Veolia lui a répondu "une étude est en cours afin d'améliorer l'abattement des poussières". **Nous aimerions être destinataires du rapport de cette étude.**

Au vu de la concentration en dioxines 5 fois supérieure aux normes mesurée dans l'échantillon de mâchefer issu de la plateforme de maturation de Claye-Souilly, vous comprendrez que nous sommes très inquiets pour la santé publique et l'environnement.

**Compte tenu de la gravité du dépassement du seuil réglementaire, nous vous demandons de bien vouloir réaliser un contrôle sur les installations de Claye-Souilly traitant ces mâchefers, ainsi que sur les incinérateurs de déchets les approvisionnant, et de nous communiquer les résultats de ce contrôle, ainsi qu'aux Commissions de suivi de site de toutes les installations concernées.**

Vous n'êtes pas sans savoir enfin qu'un arrêt de la Cour d'Appel de Paris du 13 mai 2020 avait condamné deux entreprises pour tromperie et abandon illégal de déchets en Seine-et-Marne, dans la commune de Saint-Cyr-sur-Morin. Elles avaient participé au dépôt de mâchefers sur des parcelles agricoles. Ces mâchefers étaient également en provenance des incinérateurs du Syctom.

En vous remerciant par avance de votre diligence, et nous tenant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations respectueuses.

Jean-Christophe BRASSAC  
Co-président du Collectif 3R



**Copie à :**

Madame la Préfète Sophie THIBAUT  
Préfecture du Val de Marne  
21-29 Avenue du Général de Gaulle  
94000 Créteil

Monsieur le Préfet Laurent HOTTIAUX  
Préfecture des Hauts-de-Seine  
167-177 Avenue Frederic et Irene Joliot Curie  
92000 Nanterre

**PJ :**

Rapport d'analyse du 13 avril 2021 des laboratoires Flandres Analyses et Micropolluants Technologies de l'échantillon de mâchefer issu de la plateforme de maturation de Claye-Souilly et utilisé en remblai routier en Seine-et-Marne



# flandres-analyses

ZAC de la Grande Porte - 10 Rue des Saveurs - 59180 - CAPPELLE LA GRANDE  
TEL : 03 28 65 88 88 - FAX : 03 28 63 91 08  
contact@flandres-analyses.fr www.flandres-analyses.fr

Agréé par :  
Les ports de Dunkerque,  
de Calais et de Boulogne  
pour les contrôles d'atmosphère

**Destinataire :**

Winter Productions  
Mme BEYTOUT Margaux  
32 rue de Paradis

75010 PARIS FRANCE

Réf Adm Client : Bon pour accord (202103122/0)

Le 13/04/2021

## RAPPORT D'ANALYSES N° 2021.03.292/00 (v. 1)

Echantillon n°1 : DECHET MACHEFER

**Informations échantillon :**

Type de matrice : ANALYSES DE DECHETS BRUTS Début d'analyses le : 26/03/2021  
Prélevé le : Non communiquée Prélevé par : CLIENT  
Acheminé par : CLIENT Flaconnage : CLIENT  
Réceptionné le : 26/03/2021

Paramètre	Méthode	Résultat	Unité	Observations
Matières sèches à 105 °C	NF EN 14346	860	g/kg	
Broyage		09/04/21		
Carbone organique total (COT)	NF ISO 14235	6180	mg/kg	Cible < 30000 mg/kg
Extraction BTXE		30/03/21		
Benzène	Méthode interne GC/MS	< 0.05	mg/kg	
Toluène	Méthode interne GC/MS	< 0.05	mg/kg	
Xylènes	Méthode interne GC/MS	< 0.10	mg/kg	
Ethylbenzène	Méthode interne GC/MS	< 0.05	mg/kg	
Somme des BTEX (calcul)		---	mg/kg	Cible < 6 mg/kg
Extraction PCB		29/03/21		
PCB 28	Méthode interne GC/MS	< 0.01	mg/kg	
PCB 52	Méthode interne GC/MS	< 0.01	mg/kg	
PCB 101	Méthode interne GC/MS	< 0.01	mg/kg	
PCB 118	Méthode interne GC/MS	< 0.01	mg/kg	
PCB 138	Méthode interne GC/MS	< 0.01	mg/kg	
PCB 153	Méthode interne GC/MS	< 0.01	mg/kg	
PCB 180	Méthode interne GC/MS	< 0.01	mg/kg	
Somme des 7 PCB congénères (calcul)		---	mg/kg	Cible < 1 mg/kg





# flandres-analyses

ZAC de la Grande Porte - 10 Rue des Saveurs - 59180 - CAPPELLE LA GRANDE  
TEL : 03 28 65 88 88 - FAX : 03 28 63 91 08  
contact@flandres-analyses.fr www.flandres-analyses.fr

## RAPPORT D'ANALYSES N° 2021.03.292/00 (v. 1)

Echantillon n°1 : DECHET MACHEFER

Paramètre	Méthode	Résultat	Unité	Observations
Indice hydrocarbure C10-C40 (CPG)		24	mg/kg	Cible < 500 mg/kg
Extraction HAP	selon NF EN 15527	29/03/21		
Fluoranthène	selon NF EN 15527	< 0.05	mg/kg	
Benzo (b) fluoranthène	selon NF EN 15527	< 0.05	mg/kg	
Benzo (k) fluoranthène	selon NF EN 15527	< 0.05	mg/kg	
Benzo (a) pyrène	selon NF EN 15527	< 0.05	mg/kg	
Indeno (1,2,3-cd) pyrène	selon NF EN 15527	< 0.05	mg/kg	
Benzo (ghi) pérylène	selon NF EN 15527	< 0.05	mg/kg	
Naphthalène	selon NF EN 15527	< 0.05	mg/kg	
Acénaphtène	selon NF EN 15527	< 0.05	mg/kg	
Fluorène	selon NF EN 15527	< 0.05	mg/kg	
Phénanthrène	selon NF EN 15527	< 0.05	mg/kg	
Pyrène	selon NF EN 15527	< 0.05	mg/kg	
Benzo (a) anthracène	selon NF EN 15527	< 0.05	mg/kg	
Chrysène	selon NF EN 15527	< 0.05	mg/kg	
Acénaphthylène	selon NF EN 15527	< 0.05	mg/kg	
Dibenzo (a,h) anthracène	selon NF EN 15527	< 0.05	mg/kg	
Anthracène	selon NF EN 15527	< 0.05	mg/kg	
Somme des 6 HAP (calcul)		---	mg/kg	
Somme des HAP (calcul)		---	mg/kg	Cible < 50 mg/kg
Dioxines	Mop C-4/112 par HRGS/HRMS	Voir annexe		
Furanes	Mop C-4/112 par HRGS/HRMS	Voir annexe		

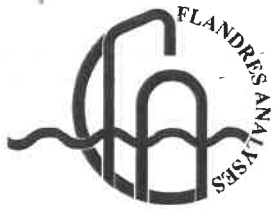
Note : les valeurs limites font référence à l'arrêté du 18/11/11 relatif au recyclage en technique routière des mâchefers d'incinération de déchets non dangereux.  
Les résultats sont exprimés par rapport à la matière sèche (sauf pour les COV).

J. BOLLENGIER,  
Responsable

Ce rapport ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai, tels qu'ils ont été reçus. L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole \*. Flandres-Analyses se dégage de toute responsabilité concernant les informations/données fournies par le client identifiées dans le rapport par la mention "donnée client" et celles relatives à l'échantillon (nom, lieu/date/heure de prélèvement et matrice).

*Essai imprimé en italique sous traité dans un laboratoire partenaire.*





# flandres-analyses

ZAC de la Grande Porte - 10 Rue des Saveurs - 59180 - CAPPELLE LA GRANDE  
TEL : 03 28 65 88 88 - FAX : 03 28 63 91 08  
contact@flandres-analyses.fr www.flandres-analyses.fr

Agréé par :  
Les ports de Dunkerque,  
de Calais et de Boulogne  
pour les contrôles d'atmosphère

**Destinataire :**

Winter Productions  
Mme BEYTOUT Margaux  
32 rue de Paradis

75010 PARIS FRANCE

Réf Adm Client : Bon pour accord (202103122/0)

Le 13/04/2021

**RAPPORT D'ANALYSES N° 2021.03.292/00 (v. 1)**

**Echantillon n°2 : LIXI DECHET MACHEFER**

**Informations échantillon :**

Type de matrice : ESSAI DE LIXIVIATION  
Prélevé le : Non communiquée  
Acheminé par : CLIENT  
Réceptionné le : 26/03/2021  
Début d'analyses le : 26/03/2021  
Prélevé par : CLIENT  
Flaconnage : CLIENT

Paramètre	Méthode	Résultat	Unité	Observations
Essai de lixiviation sur 24h00	selon NF EN 12457-2	30/03/21		
Minéralisation métaux à l'acide nitrique	Méthode interne IE118	NON		
Arsenic (ICP-MS)	Selon NF EN ISO 17294-2	< 0.10	mg/kg	
Baryum (ICP-MS)	Selon NF EN ISO 17294-2	< 0.10	mg/kg	
Cadmium (ICP-MS)	Selon NF EN ISO 17294-2	< 0.01	mg/kg	
Chrome (ICP-MS)	Selon NF EN ISO 17294-2	< 0.10	mg/kg	
Cuivre (ICP-MS)	Selon NF EN ISO 17294-2	0.82	mg/kg	
Mercure	Selon NF EN ISO 12846	< 0.005	mg/kg	
Molybdène (ICP-MS)	Selon NF EN ISO 17294-2	0.23	mg/kg	
Nickel (ICP-MS)	Selon NF EN ISO 17294-2	0.19	mg/kg	
Plomb (ICP-MS)	Selon NF EN ISO 17294-2	0.11	mg/kg	
Selenium (ICP-MS)	Selon NF EN ISO 17294-2	< 0.05	mg/kg	
Zinc (ICP-MS)	Selon NF EN ISO 17294-2	0.22	mg/kg	
Fluorure (chromatographie ionique)	Selon NF EN ISO 10304-1	< 5.00	mg/kg	
Chlorure (chromatographie ionique)	Selon NF EN ISO 10304-1	1390	mg/kg	
Sulfate (chromatographie ionique)	Selon NF EN ISO 10304-1	1240	mg/kg	





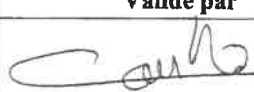
**RAPPORT D'ANALYSES**  
**LQQD004\_PCD\_R1**

Flandres Analyses  
Monsieur Joël BARDEL  
ZAC de la Grande Porte  
10, rue des Saveurs - BP 29  
59180 CAPPELLE LA GRANDE

Vos références : N°AC20210152 du 26/03/2021

Norme : Méthode interne Mop C-4/112

Technique : HRGC/HRMS à haute résolution (R = 10 000)

Date	Description	Validé par
12/04/2021	Rapport final	 D.OUSLIMANE Responsable d'analyses

Echantillon reçu le : 31/03/2021

Référence Interne		LQQC005			
Référence Externe		2021.03.292/00 - Ech. n°1 DECHET MACHEFER			
Nature		Mâchefer			
Masse de matière sèche analysée (g)		5,007			
Volume final après concentration (µl)		10			
Volume d'extrait injecté (µl)		2			
Congénère	Concentration (ng/kg de MS)	TEF (WHO 2005)	TEQ (min)	TEQ (max)	% Rec. 13C
2,3,7,8 TCDD *	2,573	1	2,573	2,573	39 "
1,2,3,7,8 PeCDD *	19,585	1	19,585	19,585	41 "
1,2,3,4,7,8 HxCDD *	18,324	0,1	1,832	1,832	39 "
1,2,3,6,7,8 HxCDD *	47,145	0,1	4,715	4,715	44 "
1,2,3,7,8,9 HxCDD *	33,377	0,1	3,338	3,338	/
1,2,3,4,6,7,8 HpCDD *	270,180	0,01	2,702	2,702	43
OCDD *	458,294	0,0003	0,137	0,137	45
<b>Dioxines</b>	<b>849,478</b>				
2,3,7,8 TCDF *	11,779	0,1	1,178	1,178	34 "
1,2,3,7,8 PeCDF *	21,403	0,03	0,642	0,642	/
2,3,4,7,8 PeCDF *	26,961	0,3	8,088	8,088	38 "
1,2,3,4,7,8 HxCDF *	21,717	0,1	2,172	2,172	46 "
1,2,3,6,7,8 HxCDF *	29,005	0,1	2,901	2,901	49 "
2,3,4,6,7,8 HxCDF *	44,649	0,1	4,465	4,465	38 "
1,2,3,7,8,9 HxCDF *	12,038	0,1	1,204	1,204	/
1,2,3,4,6,7,8 HpCDF *	80,899	0,01	0,809	0,809	45
1,2,3,4,7,8,9 HpCDF *	14,731	0,01	0,147	0,147	/
OCDF *	59,259	0,0003	0,018	0,018	46
<b>Furannes</b>	<b>322,440</b>				
<i>" : Ecart à la méthode % Rec. 13C en dehors des critères.</i>					
<b>TOTAL TEQ WHO-2005 (ng/kg de MS)</b>			<b>56,505</b>	<b>56,505</b>	
Marquage de l'extrait avant injection		Le 09/04/2021 à 13:28			
Analyse par GC/HRMS		Le 10/04/2021 à 23:37			

**Légende :** < Valeur (caractère simple) : valeur inférieure à la limite de quantification  
Les incertitudes associées aux résultats quantitatifs sont disponibles auprès du laboratoire.